



**FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTEES
GERS**

*ZI de l'hippodrome
22 rue Federico Garcia Lorca
32 000 AUCH*

*Téléphone : 05 62 05 24 52
Email : francealzheimergascogne@orange.fr
Site internet : <http://francealzheimergers.com>*

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

L'INSTITUTION :

représentée par

Et

L'Association France Alzheimer Gers, dénommée FAG, représentée par sa présidente, Lydia TORRES

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en place d'un partenariat entre l'institution et l'association FAG.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION FAG

- Organiser des actions de sensibilisation et d'information sur la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés à l'attention des aidants professionnels.
- Accompagner au sein de l'institution des actions destinées aux aidants familiaux
- Donner à l'institution la possibilité d'accéder aux informations relatives aux activités de l'association, et de disposer de la documentation diffusée par France Alzheimer.
- FAG peut participer, sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, au financement d'une action engagée par l'institution au bénéfice des malades Alzheimer.



**FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTEES
GERS**

*ZI de l'hippodrome
22 rue Federico Garcia Lorca
32 000 AUCH*

*Téléphone : 05 62 05 24 52
Email : francealzheimergascogne@orange.fr
Site internet : <http://francealzheimergers.com>*

- FAG s'engage à respecter le règlement intérieur de l'institution et notamment les règles relatives à l'action des bénévoles.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'INSTITUTION

- Désigner parmi son personnel un référent, afin d'établir un lien entre l'institution, les familles et l'association FAG.
- Adapter les plannings des agents de l'institution membres de FAG afin qu'ils puissent participer sur leur temps personnel, aux actions de FAG, tout en tenant compte des obligations de service.
- Accepter un membre de l'association FAG au sein du conseil de la vie sociale s'il existe, ou de certaines commissions (animation, restauration ...)
- Favoriser la mise à disposition de locaux pour l'organisation de réunions d'information ou d'actions de soutien aux familles.
- Faciliter au sein de l'institution l'accueil en activité de jour ou en consultation ou à l'un de ses ateliers, des malades, adhérents de l'association, dans les conditions définies dans la ou les annexes à la présente convention.

ARTICLE 4 - BILAN DE LA CONVENTION

- Réaliser un bilan annuel d'évaluation de la présente convention, selon les indicateurs fixés en annexe.

La Présidente de l'Association FAG

Le (ou la) représentant(e) de l'institution

Lydia TORRES



**FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTEES
GERS**

*ZI de l'hippodrome
22 rue Federico Garcia Lorca
32 000 AUCH*

*Téléphone : 05 62 05 24 52
Email : francealzheimergascogne@orange.fr
Site internet : <http://francealzheimergers.com>*

ANNEXE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

DESCRIPTION DE L'ACTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COÛT DE L'ACTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

FINANCEMENT DE L'ACTION :

F.A.G. : %

BENEFICIAIRE : %

DESIGNATION ET ADRESSE DU BENEFICIAIRE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La Présidente de
l'Association FAG

L'adhérent ou son
représentant

Le (ou la) représentant(e)
de l'institution

Lydia TORRES